

Bréhat *murmure*

La démocratie est, en profondeur, l'organisation de la diversité Edgar Morin

N° 5 mars 2018

NOTRE DOSSIER : LE LOGEMENT

Le logement des bréhatins et des résidents permanents Page 3

Ouvrir l'offre de logement à Bréhat Page 4

Interview de l'association « Bréhat Vit » Page 6

Un exemple de mal logement Page 7

Pour un PADD qui soit un vrai document politique

Page 8 à 14

Réfléchissons ensemble à notre avenir Pages 2

Le projet de gestion des OM : infaisable en l'état Page 15

Le transport en commun en question Page 16

Les barrières en été :
un déni de démocratie Page 17

La nouvelle gestion de l'eau
potable : La mobilisation
citoyenne a été payante Page 18

Nos associations Page 17

Et nos rubriques permanentes

Cela se murmure

La photo qui murmure

Murmure humour

Murmure d'autrefois

Le portrait

Nos informations

Réfléchissons ensemble à notre avenir

Par Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

Voici le nouveau numéro de Bréhat Murmure.

Un numéro important, où sont abordés des sujets cruciaux qui interrogent l'avenir de l'île. Deux en particulier ne manqueront pas de retenir toute votre attention:

-Le dossier sur le logement, qui est un problème essentiel pour les personnes souhaitant vivre et travailler sur Bréhat. Nous exposons nos idées avec la participation de nombreuses personnes qui ont réfléchi sur le sujet. Il ressort de notre étude que des choses sont possibles mais qu'il faut pour cela une vraie politique et un vrai engagement de la municipalité.

-Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui est l'aspect politique du Plan local d'urbanisme (PLU) fait l'objet d'un second dossier. La municipalité a dévoilé sa vision de l'avenir de Bréhat. Nous n'en sommes absolument pas satisfaits. Nous vous proposons quelques pistes de réflexion et des propositions qui permettraient, si elles étaient intégrées au PADD, d'en faire un véritable document politique, fondement de l'avenir de notre commune.

Nous abordons également deux dossiers qui risquent d'être conflictuels dans les prochains mois.

- Le projet de la municipalité pour remplacer la presse à ordures ménagères. Si l'idée d'instaurer un flux tendu pour leur évacuation nous paraît aller dans le bon sens, le lieu d'installation du site de compactage, à côté de la déchetterie, va poser de gros problèmes.

- La question du transport en commun qui pose de véritables difficultés du fait de la négligence de la municipalité dans ce domaine.

Nous évoquerons aussi la mobilisation citoyenne contre l'augmentation du prix de l'eau qui a finalement été payante.



Danouchka Prigent et Henri Simon

Concernant les rubriques permanentes, nous abandonnons les mots croisés faute d'auteur.

En revanche nous inaugurons une nouvelle rubrique: «Murmures d'autrefois» qui racontera, dans chaque numéro, un petit pan de l'histoire bréhatine. Nous remercions Eugène Prigent pour sa contribution.

Nous avons dû abandonner l'idée d'une fête au mois de mars pour des raisons techniques, mais ce n'est que partie remise. Nous vous tiendrons informés.

Depuis fin janvier un compte Facebook «Bréhat Murmure» fonctionne. Il nous permet de rester en contact entre deux numéros. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Le **prochain numéro paraîtra fin juin, début juillet**. En attendant, bonne lecture.



Cela se murmure



Cette année les habitants de notre commune jumelle, Itterswiller vont nous rendre visite.

Une petite mention pour elle: Elle s'est vue décerner par le conseil national des villes et des villages fleuris, la plus haute distinction, la Fleur d'Or, quelques jours avant Noël 2017. Il n'y a que 5 communes en France qui se voient remettre ce prix chaque année. Il récompense le fleurissement particulièrement réussi, abondant et hors-norme d'une commune bénéficiant déjà des quatre fleurs.

Cette réussite est le fruit de la coordination des efforts entre la commune, les intervenants socio-professionnels et les habitants.

Il y a une véritable alchimie derrière tout cela, inspirée par la mairie. Bravo à elle.

Le logement des bréhatins et des résidents permanents

Par Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

La création des logements nécessaires pour vivre à Bréhat est possible. Mais il faut une volonté politique déterminée.

Dans le numéro 4 de Bréhat murmure, paru en novembre, nous avons proposé un dossier complet et notre réflexion sur le développement économique à l'année de notre commune. Nous avons vu que de nombreuses possibilités existaient. Mais il est aussi clairement apparu au cours de notre étude que le manque de logement pour les résidents permanents est un problème essentiel à résoudre pour stabiliser et augmenter la population en vue de développer une activité pérenne et non saisonnière sur notre île.

Dans le présent numéro nous aborderons cette thématique du logement.

Nous commencerons par trois constats :

1/ Selon l'INSEE, **80% des logements à Bréhat sont des résidences secondaires**. Et la tendance va dans le sens d'une augmentation, dans ce ratio, de ce type de résidences.

2/ **Le prix de l'immobilier est élevé dans notre commune**.

Le prix moyen au m² en Bretagne est de 1686 euros/m² (1464 euros dans le 22) alors que sur notre île le prix est au minimum de 2300 euros/m². Certaines maisons se vendant à plus de 5000 euros/m². Ce différentiel de prix est facilement explicable par la situation privilégiée de Bréhat.

3/ Selon le dernier recensement, **la population permanente est en baisse constante** depuis plus de 20 ans.

Cette situation est assez classique dans les communes à fort potentiel touristique. Elle impose une politique extrêmement volontariste de la municipalité qui aurait pour objectif de favoriser le logement des personnes qui s'installent sur l'île ou d'enfants d'îliens qui souhaitent y rester pour fonder une famille, y vivre et y travailler. Ces familles participeront nécessairement au développement économique de notre commune et assureront le maintien des services publics, de l'école pour prendre l'exemple le plus parlant.

Cette politique pourrait se décliner autour de plusieurs axes complémentaires :

Le premier axe : la construction ou la réhabilitation du parc immobilier de la commune pour en faire des logements sociaux. Il est possible de faire appel à un organisme spécialisé type HLM. Nous pensons, cependant, qu'il serait plus efficace que la commune ait une maîtrise complète de ces logements sociaux. L'appel à un tel organisme extérieur ne nous paraît pas pertinent.

Le deuxième axe : Le développement d'un parc locatif à l'année constitué de logements qui ne sont pas à vocation sociale. Cette mise à disposition pourrait être envisagée soit par la construction de nouveaux bâtiments, soit par la réhabilitation de bâtiments anciens ou soit par l'incitation de propriétaires privés à mettre en location. Cette démarche est essentielle car elle vise un public qui n'a pas accès aux



L'ancienne gendarmerie qui doit être détruite et remplacée par quatre pavillons pour loger de nouveaux résidents permanents. L'opération est faite par Côtes d'Armor Habitat en relation avec la commune

logements sociaux du fait de revenus au dessus des plafonds mais qui n'est pour autant pas en mesure d'investir dans l'immobilier au prix du marché sur l'île.

Le troisième axe : assurer la création, par délibération du conseil municipal, d'un droit de préemption urbain (DPU) sur tout le territoire de la commune par application de l'article L.211-1 du code de l'urbanisme. La commune aurait, ainsi, la possibilité de préempter certains bâtiments en vente pour accroître son patrimoine afin de le louer à l'année.

Le quatrième axe : favoriser l'accèsion à la propriété à des tarifs préférentiels pour des personnes qui s'engagent à rester vivre et travailler dans la commune. Il existe des moyens juridiques pour empêcher que le nouveau propriétaire ne vende, à terme, son bien à un résident secondaire.

Ces quatre axes sont nécessairement complémentaires et peuvent s'articuler.

Immanquablement la question financière va se poser. Certains membres de la majorité actuelle vous diront que la commune n'aurait pas les moyens d'une telle politique. Si on se limite à la dimension comptable, ce raisonnement est pertinent.

Cependant, dans le cadre d'une conception plus politique et stratégique cet argument tombe assez rapidement. En effet il existe des moyens juridiques et des montages financiers qui permettent de solliciter les investisseurs privés afin qu'ils s'engagent, aux côtés de la commune, dans une telle démarche. Un de ces moyens serait la création d'une société d'économie mixte. C'est une société dont le capital est constitué de fonds publics apportés par la commune et de fonds privés apportés par des personnes physiques ou des

sociétés. Les statuts prévoiraient des clauses permettant à la commune de garder le contrôle de cette société tout en assurant aux actionnaires privés de toucher de confortables dividendes.

Pour un agent économique ayant les moyens d'investir dans l'immobilier, un investissement à Bréhat n'est pas des moins intéressants.

Dans l'article suivant, Olivier Carre, expose en détail les

possibilités financières qui pourraient être mises en œuvre.

L'argument financier n'est donc pas pertinent et ne vise qu'à justifier une inaction municipale dans ce domaine.

Comme on le voit des moyens existent pour créer un nombre de logements suffisants. Le tout est une question de volonté politique



Ouvrir l'offre de logement sur Bréhat

Par Olivier Carre

Le financement des logements à Bréhat est possible, des outils existent.

Lorsqu'on demande aux personnes qui sont venues s'installer à Bréhat pour y travailler quel a été leur principal problème, la réponse est le logement. C'est aussi le cas sur toutes les îles du Ponant.

Lorsqu'on arrive, il est difficile de trouver une location à l'année.

C'est logique dans la mesure où la plupart des propriétaires de résidences secondaires souhaitent les occuper plusieurs semaines par an et que de plus, il peut être plus intéressant financièrement pour eux de louer quelques semaines pendant les vacances plutôt que douze mois complets. Pour ces raisons, certains, en recherche de logement sur l'île se sont vus proposer une location de neuf mois avec l'obligation de libérer les trois mois d'été. C'est loin d'être l'idéal.

La seule autre solution est d'acheter sa maison; cela nécessite, plus encore à Bréhat qu'ailleurs, une capacité financière très importante à ajouter à l'investissement dans l'outil de travail que la personne souhaite développer. L'offre de logement est un sujet d'actualité car la commune est en phase d'élaboration de son PLU. Le problème est parfaitement posé dans le document très Intéressant qu'est le « Diagnostic de Bréhat »

Je cite : « *Cela invite à une réflexion de fond sur l'offre en logement. La commune souhaite attirer les familles et jeunes ménages pour renouveler sa population. L'enjeu réside dans la capacité à assurer une offre de logements diversifiée, à des coûts adaptés aux ressources des ménages compte-tenu du contexte foncier et immobilier très tendu sur l'île.* »

Si la question est bien posée, la réponse proposée à ce jour est insuffisante. En effet, lors de la réunion de présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable), la municipalité a confirmé que le plan inclurait 20 logements sociaux sur 15 ans (5 nouveaux logements et quinze en réhabilitation dans du bâti existant). C'est une bonne chose car cela répond clairement à une demande existante et permanente. A la question de savoir si le nombre de vingt est suffisant, la réponse est a priori non. En effet, le « **point mort** » calculé dans le diagnostic est au-dessus de 2 logements par an.

Il faut donc trouver d'autres solutions pour au moins une quinzaine de logements.



Les logements sociaux du chemin vert

Lors de cette réunion, une autre question a été posée :

La municipalité envisage-t-elle de faciliter la location à l'année pour des gens dépassant les critères sociaux ou souhaitant un logement différent. Pour offrir cette possibilité tout en en gardant le contrôle, la municipalité devrait acquérir quelques logements/résidences qu'elle proposerait à la location annuelle. Plusieurs réponses ont été apportées par la municipalité qui appellent quelques commentaires.

-Il n'y aurait pas de demande effective. Étonnant, car, quand on interroge les personnes ayant fait face à ce problème, c'est surtout l'offre qui fait défaut. De plus, **le diagnostic reconnaît clairement « une offre locative à l'année insuffisante ».**

-Si la commune achetait un logement à 400 000 euros par exemple, elle utiliserait l'excédent budgétaire de deux années complètes ce qui l'empêcherait d'initier d'autres projets pendant cette période. Cette réponse est exacte si l'on ne veut

NOTRE DOSSIER

pas faire appel à l'emprunt. La commune a toujours eu une gestion rigoureuse et prudente qui lui permet de ne pas être endettée aujourd'hui. Mais en investissant dans l'immobilier à Bréhat, qui peut affirmer que l'on prend un risque ? Ne fait-on pas au contraire un investissement avisé ?

Reprenons l'exemple de la maison à 400 000 euros et imaginons que la commune investisse 100 000 euros supplémentaires en frais de réhabilitation et d'aménagements spécifiques pour une location à l'année de bon niveau. Au taux actuel d'emprunt, avec un remboursement sur quatre mandatures, le montant annuel à rembourser serait de l'ordre de 25 000 euros par an.

La gestion de la location ainsi créée serait déléguée à une agence immobilière professionnelle, rémunérée par une commission sur la location. La commune n'aurait pas de charges d'exploitation à l'exception de la taxe foncière et percevrait des loyers annuels de l'ordre de 10 000 euros.

Le coût annuel pour la commune pour un logement serait donc de l'ordre de 15 000 euros. Ce qui semble tout à fait supportable lorsqu'on peut se prévaloir d'un excédent d'exploitation de l'ordre de 200 000 euros, comme c'est le cas actuellement.

L'idée serait d'acheter deux logements par mandature de 6 ans. Si ces logements sont tous loués, la mandature suivante continue le processus. Si une maison n'est pas louée, le processus est mis en stand-by. Dans le pire des cas, si une maison reste inoccupée plusieurs années, la commune peut la mettre à la location estivale ou la revendre, très probablement sans perte au final.

Sur la période considérée dans le PADD, à savoir quinze ans, la commune proposerait ainsi 5 locations supplémentaires à l'année.

Il manque encore quelques logements pour atteindre l'objectif de 35.

-La commune a indiqué dans le PADD que, au-delà des 20 logements sociaux, la demande serait satisfaite par les initiatives des particuliers. En consultant le diagnostic de la commune, on peut voir qu'il n'y a eu que 7 constructions nouvelles en 10 ans. S'il est vrai que, en 2011, une maison a été construite et mise à la location annuelle, c'est une exception et la commune n'a aucun contrôle sur ce bien et sur la pérennité de ce schéma. Si des initiatives privées voient le jour, il faudra bien-sûr les encourager et peut-être les aider mais il est peu probable que cela suffise à régler le problème.

Il faudrait donc mettre en place des incitations pour que des maisons proposées à la location d'été soient demain proposées à la location annuelle. A minima, il faudrait proposer une subvention de la commune qui viendrait compenser le manque à gagner de la location annuelle. Il faut étudier un tel schéma

en s'appuyant sur les données du marché immobilier mais on parle a priori de quelques milliers d'euros par an. Certains vont commencer à penser qu'en additionnant tous les coûts mentionnés ci-dessus, la charge sera insupportable pour le budget. Mais il existe d'autres schémas qui pourrait permettre à la commune de partager la charge restante tels que la création d'une SEM (Société d'économie mixte) ou une SCI (société civile immobilière) ou la mairie garderait la majorité des parts pour conserver le contrôle. D'autres investisseurs publics ou privés apporteraient le complément. Il faudra bien sûr étudier tout cela plus en détail mais l'objectif est primordial : enrayer le déclin de la population de l'île qui, à terme, se traduira forcément par un appauvrissement économique, social et culturel.

Même si l'on met en œuvre toutes les solutions proposées précédemment, on ne répond pas à l'un des objectifs principaux des français, à savoir devenir propriétaire de sa résidence principale.

-Le coût élevé de l'immobilier à Bréhat rend cet objectif irréalisable pour beaucoup de prétendants à la vie sur l'île. Pour la commune et pour l'île, une personne qui réside à l'année et qui travaille sur l'île apporte beaucoup. Il faudrait donc, dans la mesure du possible et le respect de la législation développer l'aide à l'accession à la propriété.

Pour ce faire, il peut être envisagé d'étendre le principe de la location annuelle à l'acquisition avec un schéma dont les grandes lignes seraient :

La personne souhaitant accéder à la propriété commencerait par louer à l'année (tel qu'indiqué ci-dessus) selon les modalités d'un bail classique courant sur 3/6/9 ans. Au bout de neuf ans de résidence et de travail sur l'île, le bail serait transformé en crédit-bail avec option d'achat au bout de 11 ans, à condition de toujours travailler sur l'île.

Il paraît en effet juste que quelqu'un qui aura vécu et travaillé sur l'île pendant vingt ans puisse acquérir sa résidence principale s'il le souhaite, et ce même si le marché immobilier est élevé.

Pour terminer, s'il faut parler de ce sujet maintenant, c'est parce qu'il devra s'inscrire dans le nouveau PLU d'une manière ou d'une autre. En effet, la commune devra certainement préempter des maisons mises en vente. Or une préemption n'est possible que dans le cadre d'un projet défini et bien élaboré.

Inscrire un tel projet dans le PLU ne peut qu'apporter un plus à la commune et ne présente pas de risques réels. Alors, après avoir fait le bon diagnostic, il faut mettre en œuvre toutes les actions possibles pour régler ce qui reste le problème principal de l'île pour son futur.



L'association Bréhat vit : un acteur incontournable

Interview

Bréhat Murmure : Pourquoi avez-vous créé « Bréhat vit » ?

Association Bréhat Vit :

Nous avons créé Bréhat vit il y a deux ans suite à une menace de fermeture de classe en juin 2014.

Nous étions en contact avec des familles qui souhaitaient s'installer ou des personnes déjà installées sur l'île (en situation précaire) mais qui n'avaient pas de soutien logistique sur place.

Partant de notre propre expérience, nous constatons qu'il est extrêmement compliqué de trouver un logement à l'année sur Bréhat, surtout quand les personnes candidates n'habitent pas sur place et n'ont pas de famille déjà installée. Nous avons donc créé cette association afin d'apporter un soutien logistique, administratif et moral à ces familles dont les demandes ont souvent mis du temps à aboutir. Le lien que nous avons tissé avec toutes ces personnes perdure d'ailleurs bien après leur arrivée.

BM : Quel est l'objet social de votre association ?

Association Bréhat Vit :

L'objet social ainsi que les moyens de l'association figurent à l'article 3 de ses statuts ainsi :

L'association Bréhat vit a pour objet l'aide à l'accueil de nouveaux résidents sur l'île de Bréhat.

Les moyens d'action de l'association sont notamment :

- l'aide à la recherche de logement,
 - assurer un soutien logistique, administratif, matériel, financier et humain à l'installation de nouveaux résidents.
- Les moyens énumérés ci-dessus étant indicatifs et non limitatifs.

De fait le dynamisme de l'île, l'accès au logement, le maintien d'une vie à l'année sur Bréhat, le développement de l'agriculture sont des problématiques qui sont au cœur de notre action. Nous faisons le lien entre les personnes, les bailleurs sociaux, la municipalité et nous travaillons parfois avec d'autres associations.

Nous essayons aussi de faire avancer le débat car habiter à Bréhat pour des personnes ayant des revenus moyens suppose dans la plupart des cas de se cantonner à un logement social sans aucune autre perspective à long terme.

BM : Avez-vous eu des résultats tangibles et lesquels ?

Association Bréhat Vit :

Le premier résultat est celui du maintien du projet pédagogique scolaire avec ses deux classes sur Bréhat.

Depuis que l'association a été créée, plusieurs familles ont réussi à s'installer, certaines par leurs propres moyens et d'autres avec notre soutien.

Mais il y a encore du travail, certains habitants sont dans une situation précaire et supportent beaucoup de désagréments liés au logement (pas de location pérenne/



Maud Galant et Yves Trimaille

obligation de déménager régulièrement/ logements parfois mal isolés, inconfortables et très énergivores voire insalubres)

Nous avons aussi connu des échecs, des départs ou des démotivations parce que le projet de vie sur une commune comme la nôtre prend du temps.

Vivre à Bréhat est une équation à plusieurs inconnues qui suppose de conjuguer à la fois le logement, un projet professionnel compatible avec l'île et une motivation parfois mise à rude épreuve.

Ce qui est intéressant, c'est que les nouveaux arrivants apportent également de nouveaux horizons en termes d'activité professionnelle et économique, de projets de vie et de lien social entre les habitants.

BM : Comment la commune peut-elle se mobiliser pour disposer de logements à l'année ?

Association Bréhat Vit :

Avant de répondre à cette question tentons de dresser un état des lieux du logement sur l'île de Bréhat.

Sur l'île peuvent être recensés deux types de logements :

- ceux dédiés au tourisme prenant la forme de résidences secondaires ou de locations saisonnières,
- ceux bénéficiant aux résidents permanents, actifs ou retraités, propriétaires ou locataires à l'année sous forme de logements sociaux ou non.

Du fait de l'évolution économique de la deuxième moitié du vingtième siècle, du cadre environnemental de l'île qui a attiré une population aisée et de l'étroitesse du marché immobilier, s'est installée une spéculation immobilière aboutissant actuellement à un taux de 80 % de résidences secondaires. Cette situation fragilise de fait la vie à l'année sur l'île. Il y a très peu de locations à l'année et l'accès à la propriété est très difficile parce que le prix des maisons est très élevé et que s'ajoute

NOTRE DOSSIER

Interview (suite)

un budget travaux colossal. Il y a donc une double problématique : les locations à l'année et l'accès à la propriété.

Pour nous, il serait intéressant de prioriser l'accès à la propriété car cela permettrait de libérer des locations et de mettre en place un roulement dans les logements HLM : trop de personnes sont malheureusement obligées de rester locataires pour une très longue période, voire toute leur vie.

Plusieurs pistes peuvent être explorées :

- La construction de nouveaux logements sociaux, la municipalité a d'ailleurs évoqué la volonté de construire 15 logements sociaux en partenariat avec Côtes d'Armor Habitat d'ici les 20 prochaines années.

- La réhabilitation de logements existants (en effet, certaines propriétés demeurent inhabitées) soit à but locatif soit en accès à la propriété. Ces réhabilitations présenteraient l'avantage de freiner les constructions neuves et de réorienter la destination de bâtiments (résidence secondaire /résidence à l'année). Une grande maison peut tout à fait être divisée en plusieurs appartements.

Nous avons aussi sollicité les bâtiments publics qui ne servent plus comme la Poste et le Rosédo, ces demandes n'ont pas abouti mais la politique de ces organismes en matière de patrimoine peut évoluer... à notre avantage.

- Le rachat en SCI de maisons par des groupements d'habitants.

- La création de constructions partagées.

BM : Que pensez-vous du projet de logements partagés que développent actuellement certains habitants de l'île ?

Association Bréhat Vit :

On constate qu'entre les projets de construction de logements sociaux à loyers encadrés et la capacité à accéder à la propriété à des prix hors de portée sinon pour des personnes aux revenus se situant au dessus de la moyenne nationale, il n'existe pas à l'heure actuelle sur l'île de marché immobilier locatif et d'accession à la propriété pour la classe moyenne.

Toute une réflexion doit avoir lieu pour créer les outils nécessaires à la résolution de cette problématique.

Dans ce cadre, la mobilisation de certains habitants autour d'un projet de logements partagés appelle un réel intérêt.

Nous les soutenons depuis le début de leur démarche. C'est un projet très intéressant car il permet de répondre à la problématique d'accès à la propriété tout en ouvrant une réflexion sur les enjeux actuels de l'habitat.

La démarche du collectif qui s'est créé en novembre essaye de répondre aux besoins des habitants, tout en respectant le PLU et les priorités de la municipalité quant à la gestion du foncier.

C'est une réflexion qui va au-delà des modèles traditionnels d'habitation. Le projet s'inscrit dans une perspective écologique puisqu'ils s'orienteraient sur une éco-construction partagée avec la volonté de mutualiser des besoins (buanderie, parc à vélo, chambres d'amis...) pour économiser l'espace.

L'idée est très innovante et pourrait, à terme, être citée comme exemple de solution alternative.

Pour nous, voir des personnes se mobiliser pour leur avenir et investir l'espace démocratique nous donne beaucoup d'espoir.

Nous espérons sincèrement que ce projet pourra aboutir et Bréhat vit sera, bien entendu, aux côtés de ceux qui le portent.



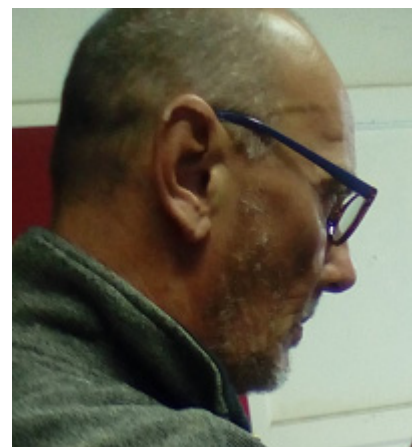
Un exemple de difficulté pour se loger : Jean Fred

Jean Fred Le Mouel est arrivé à Bréhat en 2012, pour travailler à la résidence de l'EPAF « Aux Rocs » en tant que cuisinier. Il y était logé. A cause de problèmes de santé, il a dû quitter ce travail en 2015 et a par conséquent perdu son logement.

Il s'est reconverti en tant que tapissier. Mais il a eu du mal à trouver un local pour son travail et un logement. Finalement quelqu'un lui a prêté un local. Pour le logement ce fut la galère. Il ne trouvait que des locations courtes, de deux à six mois, en hiver. En été il logeait au camping. Il a été soumis à ce régime pendant près de trois ans. De plus la personne qui lui a prêté le local dans lequel il travaillait s'est ravisée. Aujourd'hui il n'a plus de local pour exercer son métier. Or il faut savoir que son carnet de commande est plein et qu'il y a un potentiel sur l'île pour les travaux de tapissier.

Heureusement la galère se termine en partie, à compter du mois d'avril, il a enfin trouvé un logement à louer. Reste le problème du local.

L'histoire de Jean Fred est typique des problèmes de logement à Bréhat. Il a tenu bon. D'autres abandonnent alors qu'ils ont souvent un vrai projet de travail sur l'île.



Pour un PADD qui soit un vrai document politique, fondant l'avenir de Bréhat

Par Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

Lors de la séance du 28 octobre 2017, le conseil municipal a débattu du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document fondamental du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce débat est prévu par loi.

Le contenu du PADD est fixé par l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme: «1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques; 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.».

En fait il s'agit du projet politique de la municipalité pour les 15 ou 20 prochaines années, il est ancré sur son territoire. Le PLU, qui se fonde sur le PADD, précisera les règles d'urbanisme qui s'appliqueront aux différentes portions du territoire. Soit il interdit la construction. Soit il autorise la construction et fixe des prescriptions auxquelles les constructeurs devront se conformer.

Le maire, lors de la séance du conseil municipal, nous a indiqué que ce projet politique est, selon lui, équilibré et qu'il répond aux enjeux auxquels est confrontée notre commune. Il s'agit, toujours selon lui, d'un document de synthèse.

Nous ne partageons absolument pas cette analyse.

Le document qui nous a été proposé est un enchaînement de généralités, on n'y trouve aucune précision sur des actions ou orientations concrètes. En fait les spécialistes de l'élaboration d'un PLU que nous avons consultés, qualifient ce genre de PADD, de «PADD blabla». C'est-à-dire un document qui ne contient rien de suffisamment précis pour constituer un véritable axe politique.

Dans les pages qui vont suivre nous reprendrons les trois parties du document municipal:



MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ILE

FAVORISER ET ORGANISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'ILE

TRANSMETTRE LE PATRIMOINE BREHATIN AUX GENERATIONS FUTURES

Pour chaque partie nous reproduirons les éléments essentiels du document municipal auxquels nous ajouterons ceux qui ont été oubliés dans ce PADD. Nous en proposerons une analyse critique, avant de formuler les propositions précises que nous souhaiterions voir intégrées au PADD. Il prendrait alors la dimension politique que nous estimons qu'il doit avoir.

Notre volonté est de faire du PADD un vrai document politique fondant l'avenir de notre si belle île.

Petit mode d'emploi pour lire la suite :

Les textes encadrés en bleu sont des extraits du PADD rédigé par la municipalité.

Suit notre analyse critique.

Encadrées en rouge vous trouverez nos propositions.

MAITRISER LE DEVELOPPEMENT DE L'ILE

Favoriser le maintien d'une population permanente

[...] Les élus souhaitent favoriser le maintien d'une population permanente sur les 15 années à venir. Sur la période 2017 à 2032, la commune souhaite accueillir de nouveaux habitants.

Afin d'atteindre cet objectif politique, il est estimé que la production de 20 logements nouveaux serait nécessaire sur la période soit un rythme moyen de 1,33 logement par an.

[...]

Assurer une production de logements essentiellement de type social afin de permettre à de jeunes ménages de s'installer sur l'île

En lisant le diagnostic de notre île, on constate que pour maintenir la population pendant la période de 2007 à 2012, il aurait fallu produire plus de 2,38 logements par an. Or, l'objectif n'a pas été atteint. Il en résulte une diminution importante de la population permanente qui, selon l'INSEE, est passée de 429 habitants en 2009 à 392 en 2014.

Il n'y a aucune raison que ce diagnostic soit différent pour la période de 2017 à 2032. Le maintien de la population ne sera jamais atteint malgré ce qu'affirme la municipalité qui propose 1,33 logement/an, ce qui est manifestement insuffisant.

De même elle se focalise sur la production de logements sociaux. Cela nous semble inapproprié. En effet, ce qui manque à Bréhat ce ne sont pas les logements sociaux mais des logements à louer à l'année ou des possibilités d'accéder à la propriété à des prix raisonnables.

(Voir notre dossier complet sur ce sujet)

Nos propositions:

- Prévoir la construction ou la réhabilitation d'au moins 2,5 logements par an dans le plus grand respect de l'environnement (Il ne s'agit pas de bétonner Bréhat). Ces logements resteront sous le contrôle de la commune et seront loués à des familles qui désirent vivre à l'année à Bréhat.
- Développer une action volontariste pour favoriser l'accès à la propriété à des prix raisonnables avec pour contrepartie l'obligation de vivre et travailler dans la commune. **(Voir notre dossier complet)**

Maintenir les équipements publics et les services sur l'ensemble de l'île

La commune possède actuellement une offre en équipements et en services de bon niveau. À moyen terme, l'évolution programmée de la population communale n'engendrera pas de besoins supplémentaires importants.

Il y a aujourd'hui un vrai problème en matière de transport en commun terrestre de personnes. La défaillance du Tax'île en novembre a mis en évidence la fragilité et la précarité du service actuellement en place.

Par ailleurs il n'existe aucun système satisfaisant pour assurer le transport des personnes handicapées ou malades.

Nos propositions:

- Mettre en place un vrai système de transport en commun terrestre de personnes qui soit peu coûteux pour les îliens et qui assure le transport pour chaque vedette en départ ou à l'arrivée avec l'installation d'une billetterie dans le centre du bourg.
- Développer parallèlement, avec le véhicule de la mairie, une offre de transport à la demande pour les personnes malades ou handicapées qui soit agréée par la sécurité sociale pour permettre le remboursement des frais aux usagers de ce service.

Assurer le lien maritime avec le continent et maintenir la priorité aux modes de déplacements « doux »

L'île de Bréhat a la particularité de posséder son propre véhicule de transport de personnes. Les autres véhicules motorisés sont essentiellement des tracteurs dans les chemins de l'archipel. Tout véhicule motorisé doit faire l'objet d'une autorisation du maire. [...]

Par ailleurs, la municipalité souhaite maintenir le lien maritime avec le continent en permettant les aménagements nécessaires au bon fonctionnement des ports.

Tout d'abord, la municipalité se targue d'avoir son propre véhicule de transport. Mais personne ne sait comment il est géré et surtout comment sont réparties les prestations entre ce véhicule et la société gérant le Taxile. (**Voir le sujet précédent**)

Ensuite la municipalité met en avant un système d'autorisation préalable du maire pour la mise en circulation d'un véhicule sur l'île. Ce système est parfaitement illégal car le Législateur n'a jamais prévu de disposition de cet ordre.

Enfin le maintien du lien maritime avec le continent échappe à la compétence de la commune. C'est la Région qui est compétente pour assurer ce lien maritime. Il faudra donc négocier avec cette collectivité.

Nos propositions:

Voir nos propositions précédentes pour le transport terrestre des personnes.

- Mettre en place une réglementation qui soit légale et qui limite l'utilisation et la circulation des véhicules motorisés sur notre île.
- Négocier un accord avec la Région pour assurer un transport maritime de personnes peu onéreux pour les îliens et un transport de marchandises au juste prix et qui réponde aux besoins des entreprises bréhatines.

FAVORISER ET ORGANISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE L'ILE

Regrouper les activités économiques au sein d'une zone artisanale organisée par la collectivité

[...] Elle pourra accueillir des activités de transformation de produits locaux issus de l'agriculture ou de la mer. Les algues représentent, par exemple, une ressource exceptionnelle qui est actuellement très peu exploitée. Le maintien des activités sur l'ensemble du territoire est également favorisé, mais leur possibilité de développement sera strictement encadrée.

L'idée d'une zone artisanale est bonne en soi. Mais rien n'est précisé quant à son utilisation, si ce n'est la création de bâtiments de transformation de produits locaux. Cela reste très limité voire incongru, en effet, la transformation de produits agricoles se fait souvent à proximité des exploitations agricoles pour limiter les transports. Donc prévoir ce type de zone pour les d'activités agricoles n'est pas pertinent.

Pour autant, il existe, aujourd'hui sur notre île, un gros potentiel de développement des activités artisanales. De même les nouvelles formes de travail de type télé-travail ou petites entreprises centrées sur le web sont totalement ignorées alors qu'il s'agit d'activités d'avenir.

Nos propositions

- Création d'une zone artisanale organisée et contrôlée par la commune qui permette l'installation de nouveaux artisans mais aussi de personnes ou d'entreprises qui souhaiteraient développer des activités en lien avec le web. Pour ce dernier point les bâtiments pourront être mis à la disposition des entreprises ou des personnes sous forme d'espace de co-working.

Maintenir les terres agricoles mais limiter les possibilités de construction de bâtiments agricoles.

La municipalité souhaite préserver l'activité agricole qui participe activement à l'entretien des paysages et à l'identité de l'île.

«Maintenir mais limiter», voilà qui peut vite devenir décourageant pour l'installation agricole, qui est impossible sans bâtiments.

Concernant les terres agricoles, il ne faudrait pas se contenter de les maintenir, mais bien envisager de les étendre.

Le rapport «*Étude prospective pour le développement de l'agriculture sur l'île de Bréhat*», rédigé par Mmes Bedrani et Roche à la demande de l'association Fert'île et en partie financé par la commune, démontre qu'il est possible de doubler les terres agricoles. En effet, plus de 30 ha répertoriés, aujourd'hui en friches ou situés sur des espaces ouverts (tertres et autres), pourraient être pâturés ou cultivés.

Les pâtures permettraient de développer des élevages de caprins ou d'ovins, de volailles de chair ou pondeuses. Les cultures seraient centrées sur le maraîchage et les cultures légumières.

Mais ces activités supposent la construction de bâtiments agricoles. Ce rapport propose toute une série de sites, dans l'île nord, sur lesquels la construction est possible en assurant une stricte insertion paysagère.

Ces bâtiments devront être éloignés des habitations et installés à proximité des cheptels. De même la transformation des produits, de lait en fromage par exemple, suppose aussi la création de bâtiments. Ils seront adjoints aux bâtiments nécessaires à l'élevage. On peut s'assurer que ces bâtiments restent agricoles, par exemple en les construisant sur des terrains communaux.

La culture maraîchère exige également l'installation de serres pour produire des légumes en primeur. Ces installations peuvent gêner les résidents. Des mesures devront être prises pour limiter leur impact visuel en les intégrant dans un tissu bâti existant ou en les cachant derrière des haies ou des arbres fruitiers.

Nos propositions

- Étendre autant que possible les terres agricoles en mobilisant les espaces en friche ou non valorisés.
- Autoriser la construction de bâtiments agricoles parfaitement intégrés dans leur environnement, installés auprès des cheptels pour la gestion du stock de matériel, du bétail et permettre la transformation de produits agricoles.
- Interdire de transformer ces constructions en habitation.
- Permettre la mise en place de serres intégrées à l'environnement et peu visibles des résidents.

Contenir l'activité touristique afin de limiter son impact sur l'environnement.

Les élus fixent comme objectif de maîtriser l'activité touristique afin de limiter son impact sur l'environnement en assurant une gestion dynamique des richesses liées au littoral et à son patrimoine bâti (chapelles, moulins, phares,...) qui sont les principaux supports de l'activité touristique.

C'est une gageure de vouloir contenir l'activité touristique. A moins de prévoir un quota au-delà duquel l'île ne recevrait plus de touristes, cette vision est vouée à l'échec.

Il s'agit, plus efficacement, de diversifier l'attrait touristique de l'île pour proposer des activités de qualité qui ne se limitent pas à la visite du phare du Paon, des chapelles et des moulins.

A ce titre il faut mettre en évidence le patrimoine culturel bréhatin, ce qui implique une véritable politique de valorisation de ce qu'est la vie bréhatine.

En cela cet aspect doit être rattaché à la préservation du patrimoine bréhatin et sa transmission aux générations futures que nous évoquerons plus loin.

Par ailleurs il est essentiel de prévoir les installations nécessaires à l'accueil des touristes dans de bonnes conditions. Ainsi il faut prévoir un réseau de toilettes publiques, notamment dans l'île nord. Cela évitera de retrouver des déjections dans des sites remarquables.

Nos propositions

- Voir ci-dessous dans la partie transmettre le patrimoine bréhatin aux générations futures.
- Construire un réseau de toilettes publiques parfaitement intégré dans l'environnement

L'activité culturelle oubliée. Le PADD de la municipalité ne l'aborde pas.

L'activité culturelle est, pourtant, un élément important de l'économie de notre île. Il est vrai que la municipalité ne s'en soucie pas, elle estime sans doute que cela regarde l'initiative privée.

Nous avons tous constaté combien le Festival des insulaires a été un moment important et intense en 2017. Cet événement a mobilisé un nombre important de bréhatins et de résidents et a suscité une grande fraternité. C'est un message qu'il faut saisir.

Trois points méritent d'être abordés.

D'abord notre salle des fêtes n'est absolument pas adaptée. Il lui manque une vraie cuisine et des locaux de stockage. La municipalité refuse l'installation d'une cuisine pour des raisons assez obscures alors que la plupart des communes disposent de ce genre d'équipement.

Ensuite il est nécessaire de prévoir des lieux susceptibles d'accueillir, en plein air, des spectacles d'une dimension raisonnable (une centaine de places). Un des lieux intéressants est la cour de la Citadelle. Il faudrait qu'elle soit aménagée. Un accord peut être trouvé avec «Les verreries de Bréhat» qui occupent le site.

Enfin il sera indispensable de faire une programmation qui puisse être diffusée le plus largement possible. Cet aspect participe aussi du développement du tourisme de qualité.

Nos propositions:

- Réaménager la salle des fêtes avec l'installation d'une vraie cuisine et de locaux de stockage.
- Aménager la cour de la Citadelle en accord avec les Verreries de Bréhat
- Faire une diffusion large de la programmation culturelle de la commune

La gestion des déchets un autre oubli majeur. Le PADD de la municipalité ne l'aborde pas.

La gestion des déchets est pourtant une question cruciale pour notre île.

Trois choses doivent être envisagées: la gestion des ordures ménagères, la gestion des déchets verts et le tri des déchets. Ces problématiques auront forcément une incidence sur l'urbanisme dans les années à venir.

Concernant le tri, le fonctionnement de l'actuelle déchetterie est satisfaisant. Mais ses heures d'ouverture devraient être étendues.

En matière de déchets verts les choses sont simples, rien n'est organisé et chacun doit se débrouiller comme il peut. Ce qui entraîne des dépôts « sauvages » et complique la vie des habitants. Ce qui n'est pas acceptable, d'autant que des solutions existent.

En matière d'ordures ménagères, au jour de la rédaction de cet article, la seule solution envisagée par la municipalité ne verra sans doute jamais le jour. En effet, le projet ne respecte pas la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement prévue par le Code de l'environnement. D'autre part, son implantation au cœur d'une zone très habitée, entraînera la gêne et le mécontentement légitime des riverains qui contesteront très certainement ce projet. (Voir notre article sur le sujet)

Nos propositions

- Étendre les heures d'ouvertures de la déchetterie.
- Assurer la gestion des déchets verts en utilisant le site actuel de la presse à ordures ménagères.
- Développer un système de traitement des ordures ménagères qui utilise les potentialités du site de Chicago.

TRANSMETTRE LE PATRIMOINE BREHATIN AUX GENERATIONS FUTURES

Protéger l'environnement naturel et paysager, garant de l'identité et de l'attractivité de l'archipel

[...]

Relever le défi de la modération de la consommation des espaces.

[...]

Conforter l'identité bréhatine par la préservation et la réhabilitation du patrimoine architectural, urbain et paysager.

L'identité et le patrimoine bréhatins ne sont pas uniquement constitués par l'environnement naturel et le patrimoine architectural, urbain et paysager. Le patrimoine bréhatin et son identité sont aussi fondés sur l'histoire bréhatine, la vie de ses habitants, leurs savoirs-faire, leurs traditions ou leur cuisine.

Aujourd'hui concernant ce dernier point, il n'existe strictement rien sur notre île.

D'abord, il serait intéressant de réfléchir à la création d'un écomusée adjoint à une ferme pédagogique associé à un site de production. Cet écomusée mettrait en valeur les éléments que nous venons d'évoquer et qui constituent l'identité bréhatine. Il permettrait de présenter aux touristes l'histoire et la vie des bréhatins mais aussi de découvrir l'agriculture de l'île.

De même, il faudrait organiser des parcours culturels avec des informations qui mettent en valeur l'histoire de l'île, la vie des habitants et leurs savoir-faire. Il s'agirait de mettre en place sur plusieurs sites particuliers de 10 à 15 panneaux explicatifs sur ce que représentent ces sites et quel est leur rôle dans la vie à Bréhat.

Ensuite, une place particulière doit être faite à l'Office du tourisme actuellement situé au centre du Bourg. Il devrait être situé au port Clos. Une situation à l'arrivée des touristes permettrait de garantir une plus grande efficacité, et une meilleure visibilité des informations qu'il propose au public.

Enfin, pour la protection de l'environnement, il faudra développer une politique extrêmement volontariste de zonage d'espaces à protéger, notamment dans l'île nord. Un système de clôtures légères délimitant un secteur (comme le fait le Conservatoire du littoral) permettrait d'empêcher les promeneurs de piétiner ces zones. L'objectif est de protéger certains sites naturels pour en préserver un développement harmonieux et écologique et garantir la biodiversité.

De même la création d'un jardin botanique serait une façon de mettre en avant les particularités de la flore de l'île.

Sur d'autres îles comme Ouessant ou Sein, de nombreux groupes d'ornithologues viennent tout au long de l'année observer, photographier ou étudier les oiseaux. Bréhat possède aussi un fort potentiel dans ce domaine mais rien n'est organisé pour accueillir ce tourisme thématique. De même, développer un tourisme thématique autour des fleurs remporterait à coup sûr un grand succès.

Nos propositions (à mettre en rapport avec la partie activité touristique)

- Création d'un éco-musée adossé à une ferme pédagogique associée à un site de production pour montrer la vie à Bréhat.
- Création de parcours touristiques qui expliquent l'histoire et la vie de Bréhat et de ses habitants.
- Déménager l'office du tourisme au Port Clos.
- Développer un tourisme thématique autour des oiseaux ou des fleurs
- Développer une politique volontariste pour repérer et protéger les sites fragiles.
- Créer un jardin botanique.

Préserver les zones humides et limiter les surfaces imperméabilisées

L'île de Bréhat a la particularité de n'avoir aucun cours d'eau. Des zones humides ont toutefois été inventoriées sur l'île. Elles jouent un rôle majeur pour l'écosystème en général.

L'inventaire de ces zones humides a été validé en conseil municipal mais rien n'est prévu pour les maintenir en les entretenant et en les protégeant. Certaines zones se trouvent à proximité du Bourg et sont en train de disparaître. Ces zones peuvent être des sites de visites et d'explication pour les touristes.

Nos propositions

- Entretenir et protéger les zones humides.
- Les indiquer aux touristes et expliquer quel est leur intérêt et leurs fonctions.

Favoriser des bâtiments économes en énergie et promouvoir le développement des énergies renouvelables

La commune souhaite permettre la construction de bâtiments à faible consommation énergétique et favoriser le développement d'énergies renouvelables de type photovoltaïque.

Il nous paraîtrait intéressant et pertinent que la commune décide de transformer les bâtiments dont elle est propriétaire en des bâtiments économes en énergie. Il s'agit bien sûr de la mairie mais aussi de l'école et des bâtiments d'habitation qui sont mis en location ou à disposition du personnel communal.

Il pourrait être prévu de soutenir les projets d'installations de systèmes réduisant la consommation d'énergie des bâtiments, engagés par des particuliers habitants à l'année. Ce soutien pourrait prendre la forme de subventions dont le montant serait fixé suivant les revenus.

Concernant la transition énergétique vers des énergies renouvelables, il y a deux technologies en cours de développement possibles à Bréhat :

-Le photovoltaïque :

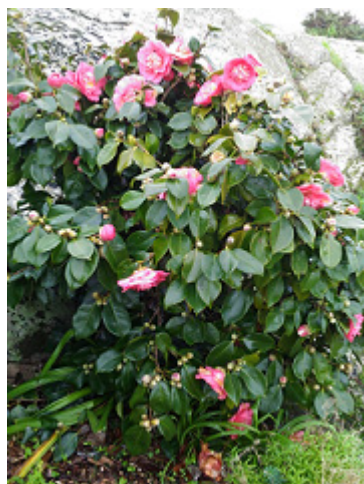
On peut le traiter au niveau individuel comme c'est indiqué ci-dessus mais rien n'est envisageable à un niveau plus global (implantation d'un champ de panneaux) compte-tenu de la rareté des surfaces disponibles sur l'île.

-Les hydroliennes :

Le site test au large de Bréhat a été arrêté, les hydroliennes récupérées et de nouvelles expérimentations vont avoir lieu sur d'autres sites. La technologie, d'après EDF, n'est pas encore validée à 100%. Une autre île du Ponant, Ouessant, se bat pour l'implantation d'une telle machine dans le chenal du Fromveur. Il est très probable que dans 15 ans, la technologie sera maîtrisée et ce système utilisé sur des sites à fort courant tel que Bréhat. Il faut donc promouvoir la réutilisation du site Bréhat-Paimpol pour de nouveaux tests ou mieux une implantation future.

Nos propositions:

- Transformer les bâtiments communaux en bâtiment à faible consommation d'énergie.
- Mise en place de subventions pour encourager les habitants à engager les travaux nécessaires à une plus faible consommation d'énergie de leur logement.
- Continuer à promouvoir le site de Bréhat pour l'expérimentation ou l'installation d'hydroliennes



La gestion des ordures ménagères : un projet municipal infaisable en l'état

Par Danouchka Prigent et Henri Simon, conseillers municipaux

Si le traitement en flux tendu proposé par la municipalité peut se défendre, le site prévu pour l'installation du compactage rend le projet difficilement faisable.

Dans les numéros 1 et 2 de Bréhat Murmure nous évoquions les problèmes que pose la presse à ordures ménagère pour l'environnement mais aussi pour la sécurité des agents.

Depuis plus de trois ans, nous faisons pression sur la municipalité pour qu'elle présente un projet, soit de réhabilitation de la presse, ou mieux de refonte totale du système de gestion des ordures ménagères.

Lors du conseil municipal du 28 octobre 2017, enfin! un projet de refonte du système basé sur le principe du flux tendu a été présenté.

Le plan de ce projet vous est présenté ci contre.

Le système consiste à compacter dans des empirolles (containers), les déchets ménagers collectés. Les containers une fois pleins sont fermés et immédiatement évacués sur le continent. Ce système de traitement évite la mise en ballots nécessaire pour le stockage. Ces ballots sont fragiles et particulièrement polluants, leur manipulation et leur transport est un vrai calvaire pour les employés communaux. Nous sommes favorables au système de flux tendu tel qu'il nous a été soumis.

En revanche le site que la municipalité propose pour la mise en œuvre de ce système n'est absolument pas adapté, il nous paraît même remettre en cause la faisabilité du projet pour plusieurs raisons.

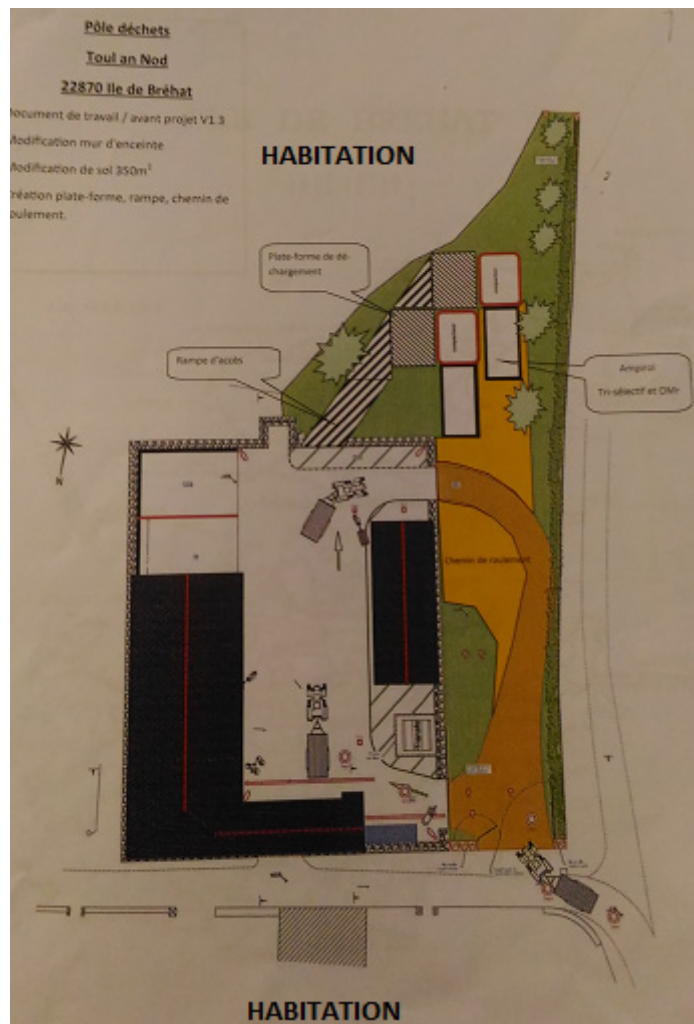
En effet, le site envisagé, à côté de la déchetterie, présente de trop nombreux problèmes que nous allons développer :

- Placé en plein cœur d'un hameau très construit, le site est trop petit pour mettre en place un tel système qui suppose des installations relativement importantes.

- En proximité directes d'habitations dont l'une d'elles est mitoyenne au site de compactage, ces installations occasionneront nécessairement d'importantes nuisances en termes de bruits et d'odeurs. A ce sujet, la municipalité tient un discours angéliste, prétendant qu'il n'y aura aucune nuisance... nous ne pouvons pas accorder le moindre crédit aux arguments qui ne sont développés que pour rassurer les riverains qui subissent déjà les nuisances, certes légères mais réelles, de la proximité de la déchetterie. **Les habitants de cette zone vont s'opposer à la réalisation d'un tel projet, nous les comprenons et nous les soutiendrons.**

- Le site tel qu'il est prévu est placé sur une route très fréquentée par les touristes puisqu'elle relie la Chapelle Saint-Michel et le Pont Ar Prat. Souhaitons-nous exposer un tel dispositif au cœur de notre belle île, sans aucune protection naturelle qui permettrait de le mettre, un tant soit peu à l'abri des regards ?

- Cette installation se situe dans une zone protégée par la loi littorale qui prévoit des prescriptions très strictes. De plus ce genre d'installation est, selon la terminologie juridique, « une



Le plan de l'installation à côté de la déchetterie

installation classée pour la protection de l'environnement». Elle est prévue par le code de l'environnement qui fixe une réglementation précise notamment à l'égard du voisinage. La conjonction de ces deux réglementations et l'opposition des riverains rend ce projet pratiquement impossible à réaliser en l'état.

La municipalité se heurte déjà à une importante difficulté. En effet, elle a fait un appel d'offre pour recruter un «Assistant à Maître d'Ouvrage» (AMO), pour l'aider à mettre en œuvre juridiquement et administrativement le projet. Aucune offre n'a été déposée.

La municipalité a refait un nouvel appel d'offre. Peut être sera-t-il positif ? A voir !

Dans le prochain numéro de Bréhat Murmure, nous vous soumettrons, en détail, des propositions alternatives, que nous estimons plus adaptées et qui permettraient de voir aboutir ce projet de système de traitement des ordures ménagères en flux tendu auquel nous sommes favorables.

Le transport en commun en question:

La légèreté de la gestion municipale du transport en commun pose un vrai problème en termes de pérennité de ce service. Il est temps de le stabiliser.

Les bréhatins et les résidents permanents ont pu constater qu'au mois de novembre, le service de transport collectif assuré par le Tax ile, a été suspendu pendant pratiquement deux semaines. Il en a coûté aux usagers habituels, en particulier à ceux qui habitent loin du Port Clos, quelques belles corvées de marche forcée avec chargements divers et variés.

Nous souhaitons revenir sur cet épisode pour en expliquer les raisons et informer la population des responsabilités que porte la municipalité dans cet interruption d'un service qui tient une place importante dans la vie quotidienne des habitants.

En effet, après avoir été assuré pendant de nombreuses années par la société de transport Louail, le transport en commun est assuré depuis 2009, par la société « le petit train de Bréhat », que l'on nomme souvent le Taxile, constituée par Alain Louail, Nicolas Mevel et Yvy Brignon. A cette date, cette société a signé une convention de Délégation de Service Public (DSP) avec la commune pour 5 ans. Cette société privée a bénéficié, pour assurer le transport en commun, d'une double dérogation administrative. D'une part pour que son train touristique, qui n'a pas normalement vocation à fournir ce type de prestation, puisse assurer le transport en commun de la population. D'autre part pour utiliser un tracteur et non un véhicule spécifique prévu à cet effet mais moins adapté au réseau routier et au relief de l'île.

Cette convention de DSP est arrivée à échéance en 2015. A cette époque, malgré nos efforts pour le convaincre de la nécessité de relancer une DSP pour le transport en commun (ce qui relevait encore de la compétence de la commune malgré la promulgation en Août 2015 de la loi Notre), le maire n'a pas souhaité relancer une DSP. La durée est en général, dans les conventions signées entre les collectivités et les sociétés assurant les transports collectifs, de 5 à 10 ans. Cela permet aux entreprises conventionnées d'avoir une vision à long terme de leur activité et de planifier les investissements, lourds dans ce secteur.

Le maire a proposé, malgré l'irrecevabilité juridique et administrative d'une telle procédure, un contrat d'un an au Taxile, qu'il a renouvelé en 2016 pour une année encore. Durant ces 2 ans, aucune démarche n'a été entreprise par la municipalité pour mettre en place un appel d'offre en vue



d'établir une convention de DSP dans un cadre légal et pérenne. Face à cette situation anormale et à l'absence manifeste de volonté municipale d'y mettre fin (puisqu'elle a de nouveau proposé un contrat d'une durée d'un an) la société a refusé, début 2017, de se soumettre une fois encore, à la proposition précaire de la municipalité.

Début novembre, constatant que la société n'avait pas de convention avec la mairie, la Préfecture a intimé à la société de cesser de fonctionner.

Cette situation était prévisible. Pourtant, la municipalité n'a pas anticipé les conséquences de sa légèreté et n'a pas non plus mis en place de service de substitution pour le transport des habitants.

Ce n'est qu'après plusieurs jours de pression exercée par les usagers mécontents, et par nous-mêmes que le maire a fini par s'engager sur le recours à une DSP au plus tard pour le 31 mai 2018.

La société «le petit train de Bréhat » a alors accepté de signer un contrat de 6 mois pour ne pas prendre la population en otage et lui faire subir la gêne qu'occasionnerait une absence de transport en commun pendant cette longue période transitoire.

Le processus est enfin lancé. Il était temps!!! Les collégiens, les lycéens et plus largement tous les bréhatins ont pu de nouveau recourir à ce service indispensable.

Nous espérons que la municipalité prendra désormais plus à cœur le souci du confort de la population et qu'il ne sera plus nécessaire, au sujet des transports ou d'autres services, d'attendre la crise pour agir.

Nos propositions:

- Lancer un appel d'offre et de proposer à la société qui sera retenue un contrat d'une durée d'au moins 6 ans.
- Prévoir dans les termes du contrat un tarif de l'ordre de 2,50 euros la course pour les insulaires et de 6 euros pour les non résidents permanents. Ce titre d'insulaire devrait être attribué selon les mêmes critères que ceux qui président à l'attribution des cartes insulaires pour les vedettes.
- Permettre à la société de disposer d'un deuxième train touristique utilisé pour effectuer le tour de l'île pendant la saison pour les touristes.
- Permettre l'accès du petit train au bourg pendant la saison estivale.

Les barrières : Un déni de démocratie

Pour décider si oui ou non les barrières sont une bonne chose pour les habitants de Bréhat, le maire ne veut pas avoir recours à la démocratie.

Pour la deuxième année consécutive, les barrières ont été installées aux 4 points d'accès au Bourg, à l'été 2017. Comme en 2016, nous avons reçu beaucoup d'échos négatifs sur ce système qui prétend assurer notre sécurité.

Le maire nous dit que, lui-même, n'a que des échos favorables et que les habitants sont satisfaits.

Qui a raison qui a tort dans cette affaire, nous ne pouvons le savoir.

Dans ces conditions, il nous paraît pertinent de donner officiellement la parole aux électeurs pour qu'ils tranchent cette question.

L'article LO 1112-2 du code général des collectivités territoriales permet au maire de proposer au conseil municipal de soumettre à un référendum local tout projet d'acte qui relève de sa compétence, ce qui est le cas pour les barrières, puisque leur mise en place relève d'un acte de police.

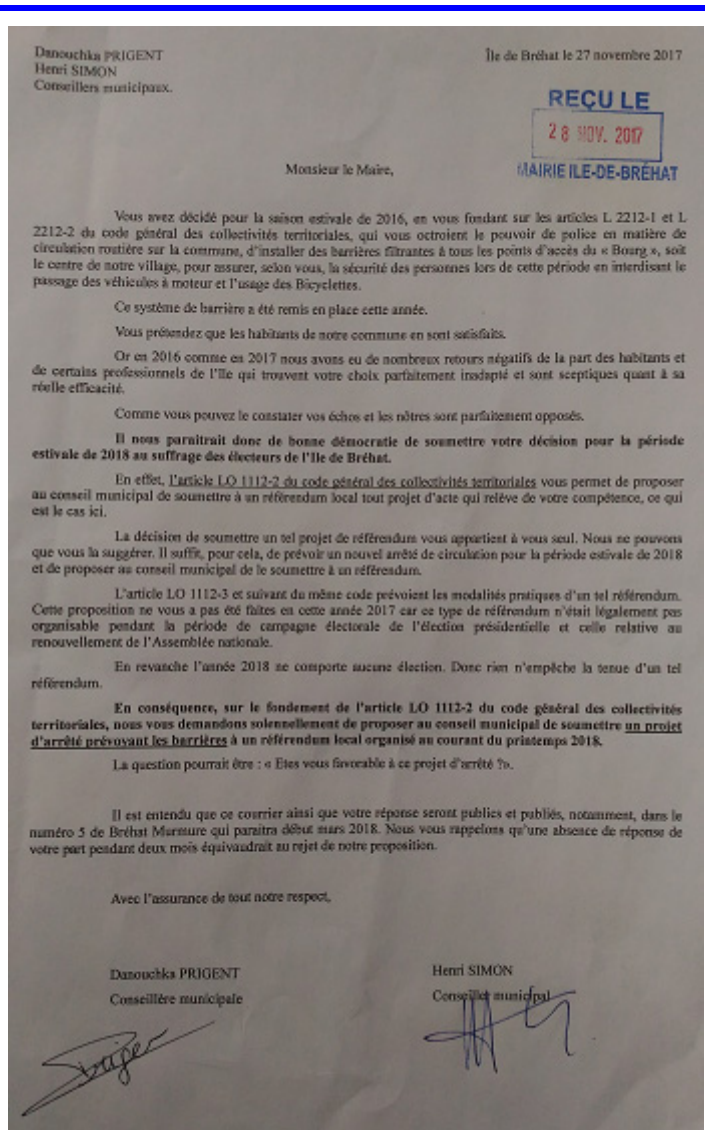
En 2017, proposer un tel référendum n'était pas possible, il est en effet interdit par le code général des collectivités territoriales d'organiser un référendum local pendant les campagnes électorales présidentielle et législative.

L'année 2018 est une année blanche en matière électorale. Le référendum local pourrait donc avoir lieu, mais la décision de soumettre un tel projet de référendum appartient au maire et à lui seul.

A cet effet, par un courrier du 27 novembre 2017 que nous joignons à cet article, nous avons suggéré au maire de soumettre son arrêté au conseil municipal pour qu'il décide d'organiser ce référendum. Il nous dit avoir soumis ce point à la « commission sécurité » du conseil municipal. C'est sans doute vrai, mais, trois mois après, nous n'avons toujours pas de réponse à notre proposition.

Manifestement M. le Maire n'aime pas la démocratie.

Nous pensons que soumettre cette histoire de barrières au vote des électeurs aurait été une bonne chose. Le vote



majoritaire dans un sens ou dans l'autre permettrait d'épuiser la polémique qui ressurgira, forcément, l'été prochain.

Cela se murmure

Le débat public est un exercice que ne semble pas apprécier la majorité de notre conseil municipal.

En effet, une heure avant chaque séance du conseil, une « réunion de travail » est organisée. Les élus s'y mettent d'accord sur les différents points qui seront abordés au conseil et aussi sur la manière dont ils seront traités. Nous n'y voyons pas d'autre objectif que d'éviter tout débat, à tout le moins de présenter un débat bien lisse lors de la séance du conseil municipal qui a lieu en public. Après avoir pris des renseignements auprès des élus de différentes communes, il semble que cette pratique est une spécificité de la majorité actuelle de notre municipalité. Pendant un temps nous avons accepté de jouer ce jeu. Mais vu la tournure que prennent les événements ces derniers mois, nous avons décidé de ne plus y participer. Nous porterons désormais la contradiction en public pendant le conseil municipal. Cela nous paraît plus juste et surtout plus démocratique.

BM

La gestion municipale de l'eau potable:

Le prix de l'eau reste stable grâce à la mobilisation citoyenne mais ce n'est qu'un répit.

Lors de la séance du samedi 27 janvier 2018, le conseil municipal a adopté à la majorité la signature d'un contrat de délégation de service public (DSP) avec la société Veolia pour la gestion de la distribution de l'eau potable pour une durée de 5 ans. L'opposition a voté contre ce projet et a décidé de se mobiliser en informant la population sur les conséquences de cette décision sur le coût du m³ d'eau à Bréhat.

Les tarifs de l'eau, pratiqués jusqu'alors à Bréhat, en particulier pour les usagers raccordés à l'assainissement collectif, sont déjà plus élevés que sur l'ensemble des îles du Ponant. Cf tableau joint

Confier la gestion de notre eau potable à Veolia conduit à une augmentation du prix part prestataire (assainissement non compris) de plus 50% pour une famille avec deux enfants consommant selon l'INSEE, une moyenne de 150 m³/an. Les petits consommateurs subiront une augmentation moindre du fait de la diminution du prix de l'abonnement. Nous ne pouvions accepter une augmentation, aussi réduite soit-elle. Il faut savoir que le prix de l'eau (hors assainissement) est composé d'une part prestataire, versée à Veolia et d'une part communale versée à la commune. La proportion de cette part communale dans le coût global de l'eau est fixée par délibération du conseil municipal. La commune a donc le pouvoir de limiter voire de compenser intégralement l'augmentation du prix prestataire en adaptant ses propres tarifs.

L'opposition a donc décidé de lancer une pétition pour obtenir le soutien de la population en faveur de la proposition suivante: que la part communale soit adaptée et compense l'augmentation résultant de la DSP pour une stabilité du prix global de l'eau.

Cette pétition a récolté, en moins de deux semaines et demie, à une période où Bréhat est particulièrement peu peuplée, 147 signatures. De nombreuses personnes, absentes et par conséquent dans l'impossibilité de signer le document nous ont assuré de leur soutien et de leur volonté d'ajouter leur signature lors de leur retour sur l'île. Le Maire a convoqué en urgence un conseil municipal le samedi 17 Février 2018. Une seule question à l'ordre du jour: adoption du montant de la part communale. Tout en critiquant notre démarche, le maire a proposé de suivre notre proposition de stabilité du tarif global de l'eau. Nous avons évidemment voté en faveur de cette proposition et elle a été adoptée à l'unanimité.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette issue qui va dans le sens de la population et qui montre que la mobilisation citoyenne est payante.

Cependant, au delà de cette victoire effective et aux répercussions immédiates, nous maintenons que la décision

Le coût de l'eau sur les îles du Ponant au 1^{er} janvier 2016 :

Territoires	Coût eau potable (m ³)	Coût assainissement (m ³)	Total (m ³)
Île de Bréhat*	2,43€	6,66€	9,09€
Île de Batz*	2,57€	1,64€	4,21€
Île d'Ouessant	3,18€	2,25€	5,43€
Île de Molène			6,10€
Île de Sein			6,78€
Île de Groix	2,46€	2,30€	4,76€
Belle-Île	2,62€	3,77€	6,39€
Île de Houat	2,57€	2,83€	5,40€
Île d'Hœdic	2,57€	2,83€	5,40€
Île aux Moines*	2,60€	3,39€	5,99€
Île d'Arz*	2,60€	3,39€	5,99€
Île d'Yeu*	2,21€	4,13€	6,34€
Île d'Aix*	2,10€	2,42€	4,52€
Moyenne AIP			5,87€
Moyenne nationale	2,03€	1,89€	3,92€

* : Îles raccordées au continent par une canalisation. Source : Eau de France

Tarifs pratiqués en 2016 sur les îles du Ponant.

L'eau avec l'assainissement à Bréhat est, de loin, la plus chère.

de déléguer la gestion de la distribution d'eau potable à Véolia, n'est pas la plus adaptée à notre île.

Le prix de l'eau à Bréhat pour les usagers raccordés à l'assainissement collectif est prohibitif. De plus chaque année le jeu des formules d'actualisation des prix, insérée dans la DSP de la station d'épuration et dans la DSP pour la gestion de l'eau potable, entraînera bon an mal an une augmentation annuelle de 0,5% à 1,5% du prix global.

Selon le rapport 2017 d'Eau France (service public de l'information sur l'eau), 69 % des communes gérant la distribution de l'eau potable le font en **régie directe** (c'est-à-dire qu'elles la gèrent elles-mêmes en faisant appel à des entreprises spécialisées pour leur assistance ponctuelle). Ce ratio monte à près de 75 % pour les communes de moins de 1000 habitants (Ce qui est le cas de Bréhat). Ce que d'autres communes peuvent faire pourquoi notre commune ne pourrait-elle pas, au moins, l'envisager?

Aucune étude approfondie n'a été menée par la municipalité sur les différents modes de gestion possibles avant qu'elle n'opte pour le choix d'une DSP. Aucun débat n'a été organisé en conseil municipal sur ce sujet. La DSP a été présentée et imposée par le maire comme la seule «solution réaliste». Nous contestons ce point de vue: le principe de réalité supposerait, au contraire, que soient étudiés tous les modes de gestion possibles, et que soit adopté le plus avantageux pour la population.

Notre proposition:

Le choix de gestion fait par la municipalité pour les 5 ans à venir est acté. Il n'en reste pas moins largement discutable.

Il faut étudier rapidement d'autres modes de gestion, en particulier celui de la régie directe pour pouvoir, à l'issue du contrat de DSP adopter celui qui présentera le rapport efficacité/coût le plus pertinent pour Bréhat.

Nous devons mettre en place un plan d'action fait de rencontres avec des communes gestionnaires de la distribution d'eau potable, l'organisation d'un vrai débat public, la recherche et la sélection des entreprises spécialisées susceptibles d'intervenir sur l'île et de prendre en compte ses spécificités, la formation des personnels communaux à envisager.

L'avenir se prépare dès aujourd'hui.

Nos Associations

La Kidèch' : Une association qui vous ressemble !

Contact : assolakidech@gmail.com / Sophie : 06.23.12.78.53 / Facebook : la Kidèch

L'association La Kidèch' a lancée l'année 2018 en janvier avec une première animation appelée « *Soupe aux Livres* », ainsi que par son assemblée générale. Pour une première, ce fut une belle première ! Une trentaine de personnes, de tous âges, sont venus préparer une bonne soupe et partager un coup de cœur littéraire.

Des animations pour tous, voilà ce qui motive la Kidèch' ! Bréhatins de naissance ou d'adoption, résidents secondaires ou vacanciers de passage, quelque soit votre âge, la Kidèch' veut vous faire plaisir !

Créée en juillet 2017, notre équipe a les bras grands ouverts pour accueillir tous ceux qui souhaiteraient se joindre à nous.

Regardez notre programme, voilà de quoi partager de bons moments, non ? Et ce n'est pas tout !

En effet, nous sommes à l'écoute de vos envies, c'est pourquoi d'autres animations peuvent voir le jour entre temps. Soyez à l'affût ! Rejoignez la Kidèch' !

PROGRAMME

Dimanche 18 mars :

« *Bréhat part en virée* » ! Sortie en car organisée à Lannion, après-midi Bowling et Laser Game ;

Samedi 31 mars :

Loup-Garou, soirée jeu de rôles

Samedi 21 avril :

« *Murder Party* », enquête policière

Dimanche 27 mai :

« *Le Bal à Maman* », pique-nique champêtre et musical avec le Bal Floc'h

Dimanche 10 juin :

Atelier Just Glass It

APPEL : Nous profitons de cet article pour mettre l'accent sur un projet appelé « *Musée Ephémère* ». Nous aimerions mettre à l'honneur le patrimoine varié de l'île le temps des journées du Patrimoine (15-16 septembre) pour le faire partager aux Bréhatins, aux amoureux de l'île ou aux simples curieux. Si l'idée est là, la forme reste à définir, c'est pourquoi nous lançons un appel à toutes celles et ceux qui sont intéressés par ce projet afin de le construire ensemble. Vous avez peut-être des objets, des photos à partager, ou des idées à proposer. Faite-le nous savoir.



Le Comité des fêtes a besoin de vous

Contact : comitedesfetesiledebrehat@gmail.com

RECHERCHE BENEVOLES POUR SES ANIMATIONS 2018

Pour qui ?

Tout le monde, femme, homme, enfant....

Pour quelles animations ?

Soirée costumée, Lotos, Spectacle en soirée et en extérieurs, concours de carrioles et vélos fleuris, stage pour enfants, et bien d'autres encore....

Quand ?

Toute l'année.

Pour faire quoi ?

Préparer les animations, accueillir les artistes, encadrer les animations, installer et désinstaller, apporter de nouvelles idées...

PROGRAMME

Samedi 10 mars :

Bal costumé à la salle des fêtes

Dimanche 25 mars :

Loto

Mardi 1^{er} mai :

Trocs aux plantes (avec d'autres associations)

Murmures d'autrefois

Par Eugène Prigent



Cette carte postale, intitulée « Île de Bréhat –pâturages » représente au premier plan, derrière les arbres, la base, à proprement parler, de l'actuel "Enez Vriad". Ce "cube" fut construit vers 1920 par Jules PRIGENT, 2ème de la fratrie qui avait pour épouse Louise Lasbleiz. Ils eurent deux garçons, Julien et Charles avant que Jules ne trouve la mort par asphyxie, un hiver; (quand on voit la cheminée, pourtant...). Louise y réchappa de justesse; elle se mettra en ménage plus tard dans cette maison avec son beau-frère, Jean, frère de Jules, veuf lui aussi. A l'époque, on n'empruntait pas: on construisait selon ses moyens avec l'espoir d'agrandir (faire des mansardes par exemple) lors de jours meilleurs: d'où la forme cubique due au toit plat. Les frères PRIGENT, tous plus ou moins « du bâtiment » devaient d'ailleurs s'entraider pour se construire une maison.



Ensuite, Julien et Henriette- son épouse- (parents de Jean-Claude, Liliane, Colette...) ouvrirent leur "Bon Accueil" (années 50) face au "8 à 8" (à l'époque « les docks économiques », du temps de Louise et Joachim DAZZY, parents de Nono et Jacquote). Mais lorsque ces derniers quittèrent leur épicerie pour ouvrir la Vieille Auberge, Julien et Henriette furent contraints d'exiler leur café au Nord, à Keranroux, au bord de la Corderie, où le bistrot devint restaurant (vers 1956). Puis ils s'exilèrent de nouveau au bourg (fin des années 60), Jules réalisant une extension, vers l'Est du cube dont il avait hérité; cette extension sera le nouveau « Bon Accueil », 3ème du nom.

Murmures d'autrefois (suite)

Au départ de Julien et Henriette vers 1970/73, Jacques Hervieux achètera le bâtiment et transformera le cube en maison traditionnelle. Il tiendra le café jusque vers les années 90. Delphine et Erwan ont affirmé depuis l'affaire sous le nom ENEZ VRIAD: l'ENEZ! Ce qui n'a pas empêché l'accueil d'être bon et au fil du temps l'Enez est devenue une institution. Malheureusement ce sympathique couple, devenu famille a décidé de changer d'orientation, après 15 années de vie insulaire très active...



Depuis novembre 2017 l'affaire est reprise par Charly Guillaume et Alice Maumont. Pour marquer leur arrivée le nom de l'établissement a changé : « Le Bistrot de l'Allegoat ». Ils ont l'intention de poursuivre l'œuvre de tous leurs prédécesseurs en continuant d'en faire un lieu de vie, d'échange et de rencontre

Bonne chance aux successeurs



Notre portrait

Vony et Vital

Vony Harrivel et Vital Pelon nous arrivent du Nord de la France même si Vony a passé une partie de son enfance à Madagascar. Le couple y a travaillé pendant 5 ans. Revenus en France en 2009, ils se sont installés dans la région parisienne. Vital travaillait dans une ONG et Vony dans l'accompagnement à l'installation d'agriculteurs dans le Réseau AMAP Ile de France (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne). Cette proximité avec le monde agricole et des attaches familiales en Bretagne a donné à Vony l'envie de se lancer dans l'aventure agricole. L'occasion s'est présentée avec le projet de François Le Tron et Marion Regler de trouver des associés. C'est ainsi qu'ils sont venus s'installer sur Bréhat en 2016. Vital s'est installé en tant qu'auto-entrepreneur pour faire du conseil en développement agricole en Afrique. Cette petite famille, avec deux enfants David 7 ans et Jeannette un an et demi, a eu quelques difficultés pour trouver un logement à Bréhat. Mais avec l'aide de



l'association Bréhat Vit et le soutien important de la Commune, ils ont occupé quelques logements provisoires notamment l'ancienne gendarmerie puis ils ont obtenu en novembre dernier un logement social au chemin vert.

Nous souhaitons à cette belle petite famille une belle vie à Bréhat !



Vos murmures

*Cet espace vous est réservé. Il est basé sur une totale liberté d'expression.
Les avis exprimés n'engagent que leur auteur.*

Daniel Guillotin, témoignage d'un handicapé à Bréhat

Bonjour,

J'ai lu vos blogs, et je voudrais apporter mon témoignage, je suis en effet devenu handicapé, me déplaçant en fauteuil électrique, mais je marche un peu. Nous sommes venus en famille sur l'île. Nous avons opté pour le tour de l'île en vedette, puis débarquement, malheureusement à la digue en partie basse.

Cela n'a pas été simple de sortir dans l'escalier, mais les membres de l'équipage, ont été parfaits.

Direction vers notre hôtel d'abord, et nous continuons la petite route, vers le Paon.

Enorme surprise, c'était fini pour moi. Ma famille a tout de même été prendre des photos du phare. Ce qui s'est présenté et vos messages le montrent bien : les handicapés ont eux aussi le droit de voir, et de prendre des photos. Pour les travaux, qu'ils devraient faire, peut-être que des employés communaux, pourraient faire un chemin potable (si la législation le permet, avec l'aide des services techniques de PAIMPOL). *[Il faudrait peut être écrire]* à M. le Président du conseil régional de Bretagne, BREHAT en vaut bien la peine!

Murmure humour

Les aventures imaginaires de Mme Le Turf, habitante de Bréhat

Tout est imaginaire – Enfin peut être !

Mme Le Turf :

-Et les patins, Jean-Claude, c'est fait pour qui? ça fait depuis l'automne que tu rentres comme ça du travail, et sans t'essuyer les pieds; T'as pas vu le temps que ça me prend, à moi, à cirer? T'aurais encore un travail de fonctionnaire, je dis pas, mais là, cette boue des autres que tu me rapportes tous les jours, il y a de l'abus, tout de même, t'es là, gâté, et tu te rends compte de rien!!! C'est que j'ai plus vingt ans tout de même!!

Elle reprend son repassage en bougonnant

Jean Claude Le Turf :

- Maman, justement....

- Justement quoi, qu'il va me dire, que t'es fatigué, mais moi alors!! Arrête de le servir, qu'elles disent mes voisines, (surtout celle de gauche,) tu vois bien qu'il profite de toi, arrête avec ça, t'es encore jeune Eliane, tu peux encore plaire, va pas te transformer en servante tout de même.

Jean- Claude est blême:

- Maman, justement, c'est que Maman, justement, je voulais te parler...

Il a un ton cassé, inhabituel, tel que Madame Le Turf en oublie cire et grattoir.

- Oui????

- Depuis que t'es de retour des îles je sens bien que j'suis de trop; Attends te fâche donc pas, j'ai rien contre ton Mario. Seulement... seulement, je me sens de trop...

- Mais qu'est-ce que tu nous fais l, Jean- Claude! Je ne parle que de patins!!

- Pas moi, maman, je voulais te dire... Je voulais simplement te dire, que j'ai autre chose

- Autre chose ???

- Je veux un logement à moi, Maman,

- T'as vu les prix, mais, mon Jean- Claude, t'es pas bien, et comment que tu vas....

- J'ai un bon copain au Syndicat, maman..

- Quoi, mais t'as pensé à ce qu'il aurait dit, ton Père? Au Syndicat ! AU SYNDICAT!!! y'a pas à hésiter, Jean- Claude, deux solutions, ou tu demandes un HLM, mais tu sais bien que les places sont chères ! Ca fait des années que les conseillers, -depuis bien quarante ans- ils en parlent, mais RIEN ; Pas de place, pas d'endroit....

- Mais mon copain Gérard, il m'avait dit que c'était en discussion à la Mairie, et que..

-Mais tu me coupes tout le temps la parole ! T'es comme ton Père, pas moyen de finir ma phrase ! Tu m'écoutes ??? Alors je dis que d'une part ton Gérard il est pas au conseil, et que comme sa mère elle se fâche avec tout le monde, elle sait rien du tout de ce qui se passe là- dedans, et que d'autre part, comme t'as l'air d'être pressé de me quitter

Elle baisse le ton, renifle de façon saccadée.

-Mais Maman ! C'est toi qui m'en parlais ! va pas nous faire un drame !»

Silence, elle reprend son repassage

-Donc, je te disais, rien à en attendre, de tes H.L.M.....mais, j'y pense d'un coup,

Elle pose brusquement son fer...

- Quoi donc ? »

- Je veux pas te réjouir pour rien, mais ton Oncle Yvon...lui qui t'a presque élevé, tu sais bien quoi, quand j'étais si seule, lui qui est à Paimpol maintenant, et que je vais voir tous les Lundis...

- Et alors ? Il y a quoi ?

- T'énerve donc pas comme ça ! Il y a, il y a, mon garçon, il y a qu'il t'aime bien, et qu'il pourra plus revenir ici, et qu'il m'a toujours dit : « Pour le Petit, ne t'en fais pas je ferai quelque chose... », et moi si je lui demande son ancienne bergerie à retaper, c'est sûr que ce sera oui, et avec le terrain autour, tu serais comme un pape, et tes copains, ils t'aideront bien à tout remonter, toi qu'es capable comme tout quand tu veux.... Ah les touristes ils te l'envieront, ta maison ! Et pense bien que pour les autres c'est encore plus difficile de se loger ! Toi tu as des appuis, t'as une mère qui t'aide, tout de même. Et puis t'es du pays, pis t'as pas encore d'enfants (ah non là c'est pas ça que je voulais dire)... Et puis je pourrai venir quand je voudrais, et je te ferai tes parquets ! Tu vois c'était pas plus dur que ça ! Tu te noies toujours dans un verre d'eau ! Heureusement, elle est là ta mère et c'est elle qui trouve les solutions, même si, au départ, on peut bien le dire :

Ah, on est pas aidé ! Pour ça non, on n'est pas aidé !!

La photo qui murmure



*Voilà une idée !
On pourrait l'importer à Bréhat
Qu'en pensez-vous ?*

Nous arrêtons, faute d'auteur, la publication des mots croisés.

Solution du numéro 4

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	M	A	R	A	I	C	H	E	R	E
2	U	D	A		B	O	Y	D		U
3	R	A	M	P	A		D	U	I	T
4	D	U	P	E	R		R	L		R
5	O		O	S		H	A	C		O
6	C	O	N	T	R	E	C	O	U	P
7	H	S		A	E	G	I	R		H
8		S	E			I	D	E		I
9	C	U	L	T	U	R	E	S		S
10	L	E	G	U	M	E	S		R	E

∞∞∞∞∞∞∞

Nos informations

Ce journal est ouvert à tous ceux qui ont envie de s'exprimer. Envoyez-nous vos contributions à :
info@brehatmurmure.bzh

Vous pouvez aussi nous écrire à :

**Bréhat murmure
chez Danouchka Prigent,
Le Bourg 22870 Ile de Bréhat**

Vous retrouverez toutes les informations sur notre site : **www.brehatmurmure.bzh**

Pour rester en contact permanent et obtenir des informations en continue rejoignez-nous sur notre page
Facebook : Bréhat Murmure

Vous pouvez également recevoir votre journal au format numérique sur votre mail.

Veuillez formuler votre demande à **info@brehatmurmure.bzh**

**Le financement de ce journal est à notre charge. Nous ne touchons aucune subvention de la mairie.
Toutes vos participations financières ou matérielles, si petites soient-elles, seront les bienvenues.
Les chèques sont à faire au nom de l'association « Bréhat Murmure ». MERCI**